

De : "frederic.bart@eramet-sln.com" <frederic.bart@eramet-sln.com>
A : "Delphine Gery" <delphine.gery@gouv.nc>
Cc: "gilles.provost@gouv.nc" <gilles.provost@gouv.nc>, "Lauretta DEVAUX (lauretta.devaux@gouv.nc)" <lauretta.devaux@gouv.nc>, "marc.mounier-vehier@eramet-sln.com" <marc.mounier-vehier@eramet-sln.com>

Date : Mardi 26 Mai 2020 08:06
Objet : Arrêté n°2278-2019 - Avancement des actions prescrites



26 MAI 2020

CE20-316D-81-1103

Bonjour Delphine,

Pour faire suite à ta demande pour préparer l'arrêté de prolongation des conditions d'exploitation de la centrale B, trouves ci-dessous l'état d'avancement des prescriptions de l'arrêté n°2278-2019 du 01/07/2019.

Tu noteras que la poursuite de la plupart des projets nécessite désormais l'engagement d'investissement, alors même que nous sommes dans un contexte économique complexe.

Pour faire face à cette situation, des arbitrages sont régulièrement opérés au travers d'un processus de décision qui prend bien en compte les impératifs réglementaires et les enjeux environnementaux, aux côtés d'autres critères tels que la sécurité de nos salariés et de nos installations ou encore les travaux de maintenance non reportable.

Nous restons à ta disposition pour toute information qui te serait utile.

Bien cordialement,

Article	Exigences	Avancement au 19/05/2020
1	Les rejets diffus de poussières lors des vidanges de bennes dans les bonbonnes centrales des fours de fusion (mini 7 par four) doivent être captés et recyclés dans le procédé. Sous réserve de validation technique de l'installation pilote mise en service fin 2019, ce dispositif doit être effectif sur le FD9 fin 2021.	Les essais réalisés sur une bonne centrale du FD9 ont permis de démontrer l'efficacité du dispositif et d'en optimiser le design. La validation technique est en cours de consolidation. La demande d'investissement pour la phase de généralisation du dispositif aux 6 autres bonbonnes centrales du FD9 est en cours d'établissement pour une présentation et décision attendue d'ici fin août 2020. Réalisation des essais en laboratoire.
2	Le réaménagement de l'AEP doit être opérationnel à compter de fin 2022	Engagement des études APS. La décision de réaliser l'essai pilote, qui nécessite notamment des approvisionnements et une expertise externe (USA), est aujourd'hui suspendue à l'évolution de la situation sanitaire actuelle.
2	Le réaménagement du dispositif de filtration du bypass de la chaudière doit être opérationnel à compter de fin 2024	Projet en phase préliminaire (collecte de données).
9	Mettre en place un basculement automatisé des vannes d'alimentation en FOL de la centrale	Le dispositif de basculement automatisé est en place (le basculement est déclenché à distance par un opérateur depuis la salle de contrôle). L'installation pilote installée mi-2019 en toiture du FD11 a permis de valider le bon fonctionnement du dispositif.
10	L'exploitant devra réaliser des mesures permettant une évaluation fiable des rejets diffus de la halle DEMAG à échéance de fin 2021	La demande d'investissement pour l'extension du dispositif aux FD9 et FD10 est en cours d'établissement pour une présentation et décision attendue d'ici fin août 2020.

Frederic BART
Chef Département Environnement

+687 245559
+687 799401
frederic.bart@eramet-sln.com

Société Le Nickel – SLN
2, rue Desjardins Doniambo
BP65 - 98848 Noumea Cedex

www.sln.nc

www.eramet.com

Pensez à l'environnement, n'imprimez plus
vos
mails !

CONFIDENTIALITE

L'information contenue dans ce courrier électronique et ses pièces jointes est confidentielle, et est établie à l'intention exclusive de ses destinataires. Dans le cas où ce message ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de bien vouloir en aviser immédiatement l'émetteur et de procéder à sa suppression. Toutes copies, diffusions ou accès non autorisés à ce message sont interdits à toutes personnes, autre que le(s) destinataire(s). Un courrier électronique est susceptible d'altération ou de falsification et peut entraîner des pertes et/ou la destruction de données. Le Groupe ERAMET et/ou ses filiales déclinent toute responsabilité en la matière. En conséquence ce courrier électronique ainsi que ses pièces jointes sont utilisés à votre propre risque.

CONFIDENTIALITY

The information contained in this e-mail and any accompanying documents is confidential or otherwise protected from disclosure. If you are not the intended recipient, please immediately alert the sender by reply e-mail and delete this message and any attachments. Any copy, dissemination or unauthorized access of the contents of this message by anyone other than the intended recipient is strictly prohibited. E-mails may be susceptible to falsification or alteration and cause data corruption and/or loss of data. ERAMET and/or any of its subsidiaries decline any liability resulting from the consequences thereof. Therefore, this e-mail and any attachments are used at your own risk.